



Bain-de-Bretagne · Baulon · La Bosse-de-Bretagne · Bourg-des-Comptes · Bovel · Bruc-Sur-Aff · Les Brûlais · Campel
Chanteloup · La Chapelle-Bouëxic · Comblessac · La Couyère · Crevin · La Dominelais · Ercé-en-Lamée · Goven
Grand-Fougeray · Guichen · Guignen · Guipry · Laillé · Lalleu · Lassy · Lieuron · Lohéac · Loutehel · Maure-de-
Bretagne · Mernel · Messac · La Noé-Blanche · Pancé · Le Petit-Fougeray · Pipriac · Pléchatel · Poligné · Sainte-
Anne-sur-Vilaine · Saint-Ganton · Saint-Just · Saint-Malo-de-Phily · Saint-Séglin · Saint-Senoux · Saint-Sulpice-des-
Landes · Saulnières · Le Sel-de-Bretagne · Sixt-Sur-Aff · Teillay · Tresboeuf

Rapport annuel



2009

Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon

**En couverture : Le trophée du Développement Durable
décerné en 2009 au Smictom et créé par l'artiste Mich Mao**

Responsable de la publication : Rémy Coudrais

Rédaction : L'équipe du Smictom

Conception, mise en page : Gaëlle Pierre

Crédits photos : Smictom, catd_mitchell, Eco-emballages.

ISSN : 1774-9255

Imprimé sur papier recyclé

Rapport annuel 2009

Sommaire

La réglementation	6
Les faits marquants de l'année 2009	8
Indicateurs techniques	11
<i>A) Identité de la collectivité, territoire et population desservie</i>	11
1. Fiche d'identité	
2. Territoire	
3. Caractéristiques de la population	
4. Élus et mode de fonctionnement du Smictom	
<i>B) La collecte</i>	14
1. Dispositifs de collecte et fréquences	
2. Localisation des équipements de collecte et de traitement des déchets ménagers situés à proximité	
3. Production annuelle de déchets (tonnages collectés)	
4. Collecte sélective des emballages	
<i>C) Mode de traitement des ordures ménagères résiduelles</i>	19
<i>D) Les déchèteries</i>	20
1. Horaires d'ouverture	
2. Agents d'accueil en déchèteries	
3. État des lieux lors de la reprise en régie des déchèteries	
4. Collectes exceptionnelles	
5. Tonnages déposés en déchèteries	
6. Bilan 2009 de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques	
7. Sécurité en déchèteries	
<i>E) La promotion du compostage domestique</i>	26
1. Distribution des composteurs en 2009	
2. Réunions publiques « Les Mardis du compostage et du paillage »	
3. Une formation de « Guides-composteurs »	
4. Un lieu de compostage des déchets des cantines scolaires	
5. Les composteurs commandés par le Smictom en 2009	
6. Les composteurs commandés par les particuliers en 2009	
7. Enquête de satisfaction sur le compostage menée en 2009	
<i>F) La communication et la prévention des déchets</i>	30
1. Stands et animations	
2. Le programme local de prévention des déchets	
Indicateurs financiers	32
<i>A) Modalités d'exploitation : marchés en cours (déchets ménagers et déchèteries)</i>	32
<i>B) Montant annuel des dépenses</i>	34
1. Les dépenses du service	
2. Les recettes du service	
3. Le financement du service : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères	
Indicateurs qualitatifs	40
<i>A) Activité du service de facturation</i>	40
<i>B) Qualité de la prestation de collecte</i>	41
Glossaire	42

La réglementation

La loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté par le Président du Smictom à son assemblée délibérante.

La diffusion la plus large possible du rapport annuel doit être recherchée, auprès des élus, des usagers et des responsables d'associations.

Réglementairement le rapport est adressé à chaque Communauté de communes adhérente qui doit le présenter à son conseil communautaire.

Pour une plus large diffusion, le présent rapport sera également adressé à chaque maire des communes adhérentes aux Communautés de communes.

Pour les communes de 3500 habitants et plus et les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), dont au moins une commune adhérente dépasse cette population, le rapport est mis à disposition du public en mairie.

Le public est avisé par affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information au préfet du département.

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Partie Législative)

Article L5211-39

(Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 40 Journal Officiel du 13 juillet 1999)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

NOR : ATEP0080001D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de l'intérieur et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 ;

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de la commune ou de l'établissement public.

Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe du présent décret.

Art. 2. – Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'entre pas dans le champ d'application de cet article, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'éta-

blissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Art. 3. – En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1^{er} mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Art. 4. – Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport défini à l'article 1^{er} est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Art. 5. – Le premier rapport annuel rédigé en application du présent décret portera sur l'exercice 1999 et sur les seuls indicateurs définis en annexe.

Pour les exercices suivants, le rapport portera sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers définis en annexe.

Art. 6. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'intérieur, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mai 2000.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement,*
DOMINIQUE VOYNET

Le ministre de l'intérieur,
JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
LAURENT FABIUS

La secrétaire d'Etat au budget,
FLORENCE PARLY

Les faits marquants de l'année 2009

Prévention des déchets



Le Président du Smictom avec le Préfet de la Région Bretagne lors de la remise du trophée

► **Le Smictom a reçu le Trophée 2009 du Développement Durable** dans la catégorie prix de la consommation durable pour la mise en place de la recyclerie à Bain-de-Bretagne.

Les Trophées du Développement Durable sont organisés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et par la DREAL Bretagne (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et avec le soutien de la Région Bretagne.

► Un Programme local de prévention des déchets a été signé avec l'ADEME le 9 novembre 2009. L'objectif est de faire baisser les tonnages de déchets collectés sur le territoire du Smictom de 7% en 5 ans.

Finances

► Encaissement plus rapide de la redevance et limitation du recours aux crédits de trésorerie.



Optimisation du service

- Lancement d'une étude d'optimisation du service déchets avec le bureau d'études AWIPLAN.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction sur le service déchets par l'institut TMO de Rennes.



Nouvelle équipe

- ▶ Création d'un poste de « Coordinateur des Moyens » au 1^{er} avril 2009.
- ▶ Création de 6 postes pour le service « Déchèteries » au 1^{er} décembre 2009 pour une gestion directe de l'accueil des usagers des déchèteries sur 6 des 7 déchèteries.
- ▶ Réorganisation de l'équipe administrative en 5 services : redevance, collectes, déchèteries, communication, projets.

Déchets spéciaux

- ▶ Première collecte ponctuelle d'amiante lié des particuliers.
- ▶ Quatrième collecte des déchets de peintures des artisans.

Collecte

- ▶ Baisse des déchets résiduels collectés.
- ▶ Baisse importante des quantités de Journaux-Revues-Magazines (JRM) collectées.

Partenariats



- ▶ Renouvellement de la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine le 16 avril 2009.

- ▶ Manifestation des agriculteurs contre la mise en place du forfait minimum « professionnels » de 40 € par an, le 16 février 2009.
Engagement d'un travail avec la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine pour définir un partenariat sur une meilleure gestion des déchets des professionnels.
- ▶ Collaboration avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour un projet de programme européen « life + » sur la « gouvernance pour une gestion globale et intégrée des déchets ».

Indicateurs techniques

A) Identité de la collectivité, territoire et population desservie

1. Fiche d'identité

Nom :	Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon
Adresse :	Maison Intercommunale, ZA de la lande rose, 12 rue Blaise Pascal BP 88051, 35580 Guichen
Téléphone :	02 99 57 04 03
Fax :	02 99 57 37 10
E-mail :	accueil@smictom-nar.fr
Statut juridique :	Syndicat Mixte
Arrêté préfectoral :	9 juin 1977
Compétences :	Collecte et Traitement des Déchets Ménagers
N° de SIRET :	25350086200029
Date de création :	9 juin 1977
Président :	Rémy Coudrais (depuis 2008), Adjoint au Maire de La Chapelle-Bouëxic, Délégué de la Communauté de communes du Pays de Maure-de-Bretagne
Équipements sous maîtrise d'ouvrage :	Centre d'enfouissement technique des déchets (CETD) en post exploitation, centre de transfert, 7 déchèteries (voir carte)
Relations avec d'autres EPCI :	5 Communautés de Communes adhérentes (voir carte)



2. Territoire

Nombre de communes :	47
Nombre d'habitants permanents :	78 095 (recensement 2009)
Population annuelle moyenne	Idem (pas de variations estivales)
Accroissement de la population :	+ 15,78% entre 1999 et 2009
Pourcentage de résidences principales*	91,68%
Pourcentage de résidences secondaires*	8,32%
Pourcentage d'habitat individuel* :	93,23%
Pourcentage d'habitat collectif* :	6,77%
Superficie :	1160 km ²
Densité de population :	55 hab / km ²
Milieu à dominante rurale	

3. Caractéristiques de la population

Taille des ménages :

Ensemble*	45 102	100,0%
1 personne*	7 562	16,8%
2 personnes*	12 292	27,3%
3 personnes*	7 826	17,4%
4 personnes*	11 201	24,8%
5 personnes*	5 041	11,2%
6 personnes et plus*	1 081	2,6%

Âge moyen de la population par tranche d'âge :

Ensemble*	76 224	100,0%
de 0 à 14 ans*	17 488	22,9%
de 15 à 29 ans*	12 565	16,5%
de 30 à 44 ans*	18 339	24,1%
de 45 à 59 ans*	13 932	18,3%
de 60 à 74 ans*	8 583	11,3%
de 75 à 94 ans*	4 973	6,5%
95 ans et plus*	344	0,5%

* données Insee 2006

4. Élus et mode de fonctionnement du Smictom

Le Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon est présidé par Rémy Coudrais, élu de La Chapelle-Bouëxic. Les décisions sont prises par un comité syndical, réunissant 75 délégués des 47 communes qui composent le Smictom. Le comité syndical comporte également 75 délégués suppléants.

13 agents territoriaux travaillent à temps complet au Smictom.

5 commissions thématiques sont ouvertes aux délégués titulaires et aux délégués suppléants :

► **Financement par la redevance**

Règlement de la redevance, maintien des abattements actuels, cas particulier des logements vides temporairement, définition des logements vacants, mises à jour des fichiers par les 47 communes, évolution du logiciel de facturation, projet de redevance incitative d'engagement (collecte bimensuelle choisie, engagements sur des gestes de prévention).

Élue référente : Christine Gardan

► **Communication et suivi des filières de valorisation du verre, des autres emballages et des journaux/revues/magazines**

Smictom info, notes dans les bulletins municipaux, mallettes d'accueil des nouveaux habitants, communication au porte-à-porte, site internet, suivi du contrat Eco-emballages (sacs jaunes), suivi des filières verres et journaux/revues/magazines.

Élue référente : Christiane Delfau

► **Déchets ménagers résiduels**

Règlement de collecte, suivi de la prestation de collecte, évolution du parc des bacs, suivi du site de Guinen, avenir du traitement, valorisation des biodéchets.

Élu référent : Bernard Gefflot

► **Déchets des déchèteries et déchets des professionnels**

Suivi du fonctionnement des déchèteries, filières carton, bois, ferrailles, déchets verts, encombrants, DEEE, réemploi, déchets dangereux des ménages, gravats, opérations de collecte ponctuelle des déchets de peintures des professionnels, redevance des professionnels, forfait 40 €, chantiers propres, accès en déchèteries, conventions avec les chambres consulaires.

Élu référent : Pierre Jourdan

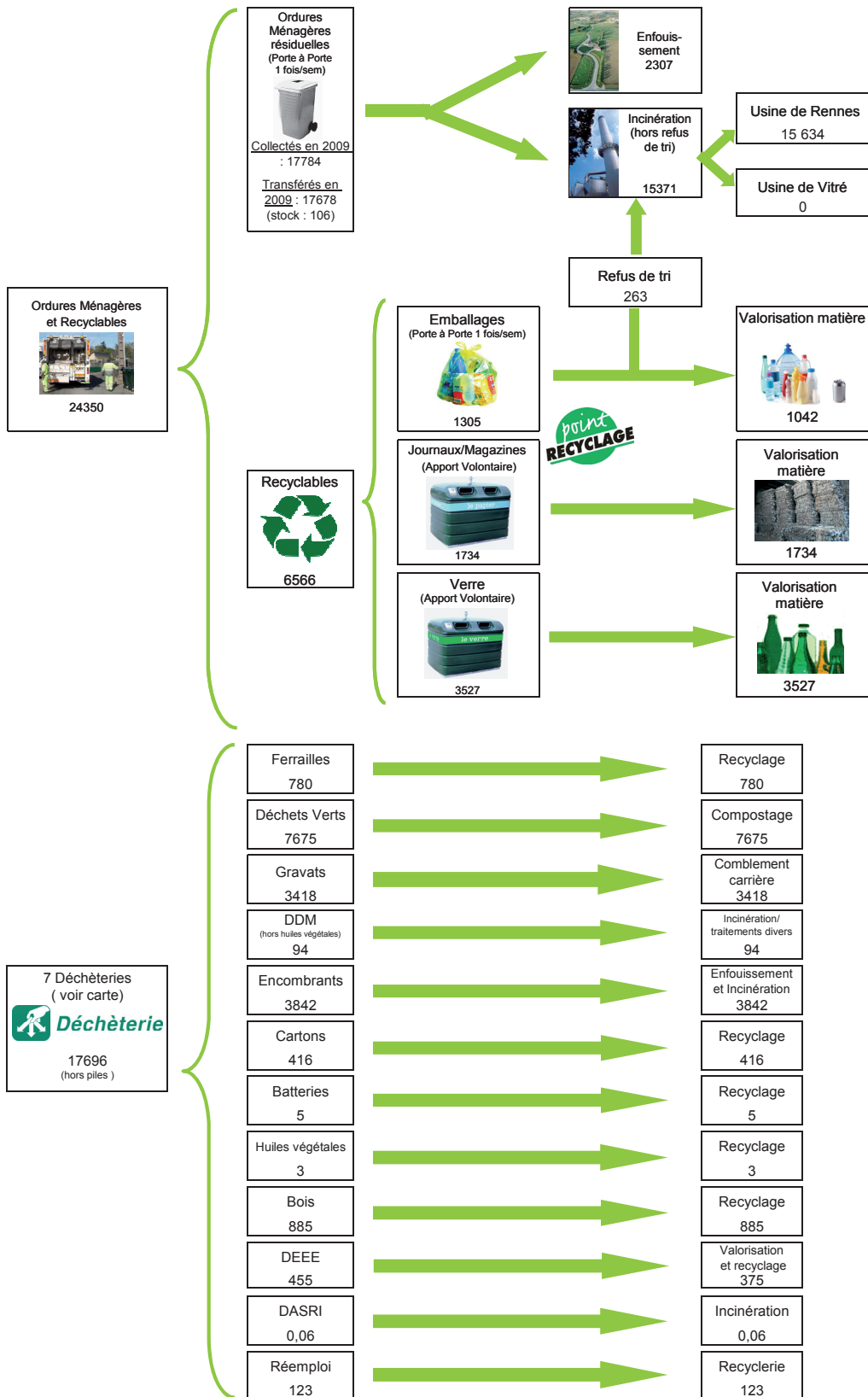
► **Prévention des déchets**

Programme local de prévention des déchets, opération « Foyers témoins », compostage domestique, déchets verts des services techniques, autocollant Stop-pub, achats éco-responsables.

Élu référent : Rémy Coudrais

B) La collecte

1. Dispositifs de collecte et fréquences



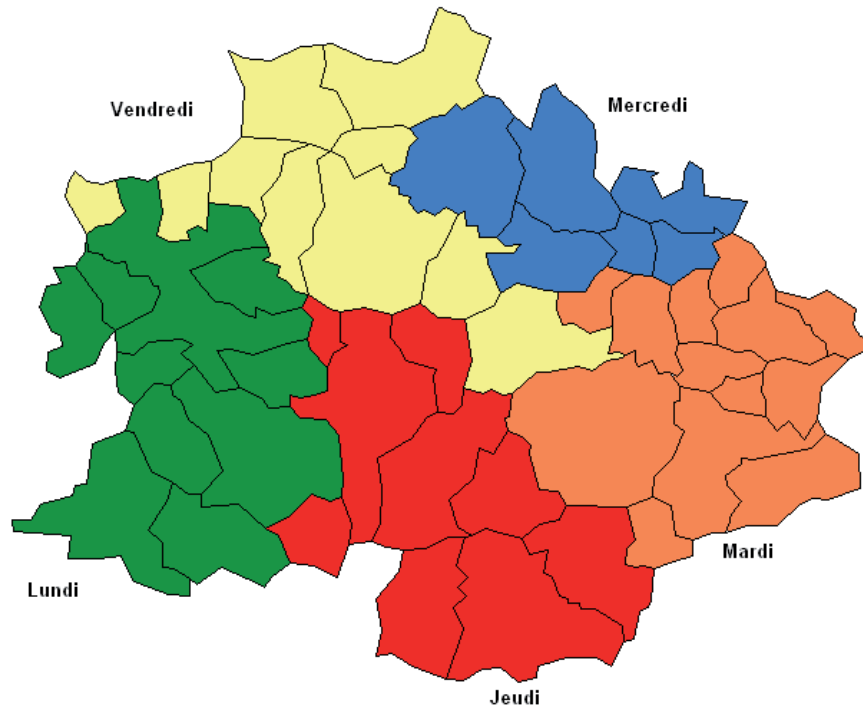
Chiffres exprimés en tonnes

DDM : Déchets dangereux des ménages

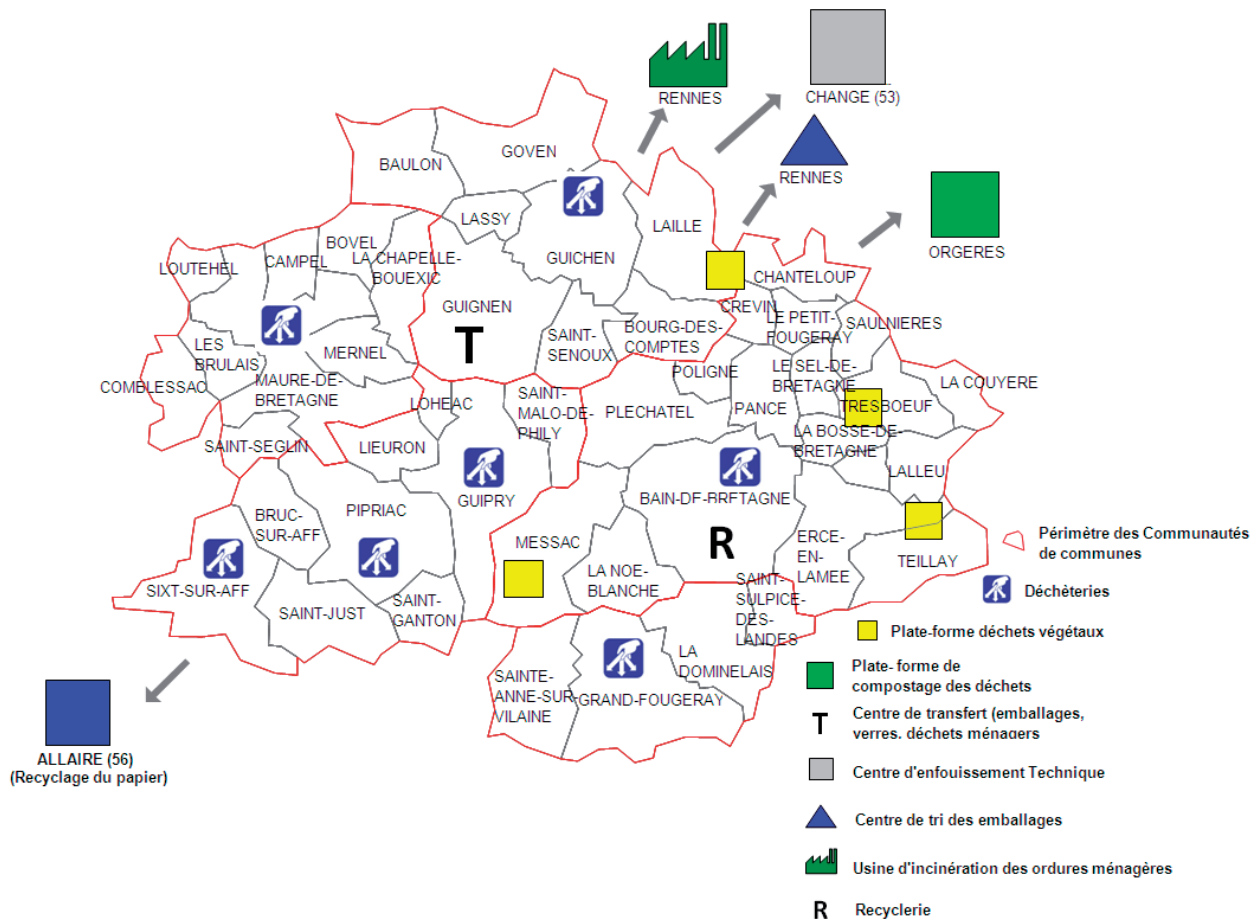
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux (piquants-coupants des particuliers uniquement)

Organisation de la collecte en porte-à-porte en vigueur depuis le 1^{er} juin 2008.
 (Collecte simultanée des déchets ménagers résiduels et des emballages sur tout le territoire)



2. Localisation des équipements de collecte et de traitement des déchets ménagers situés à proximité



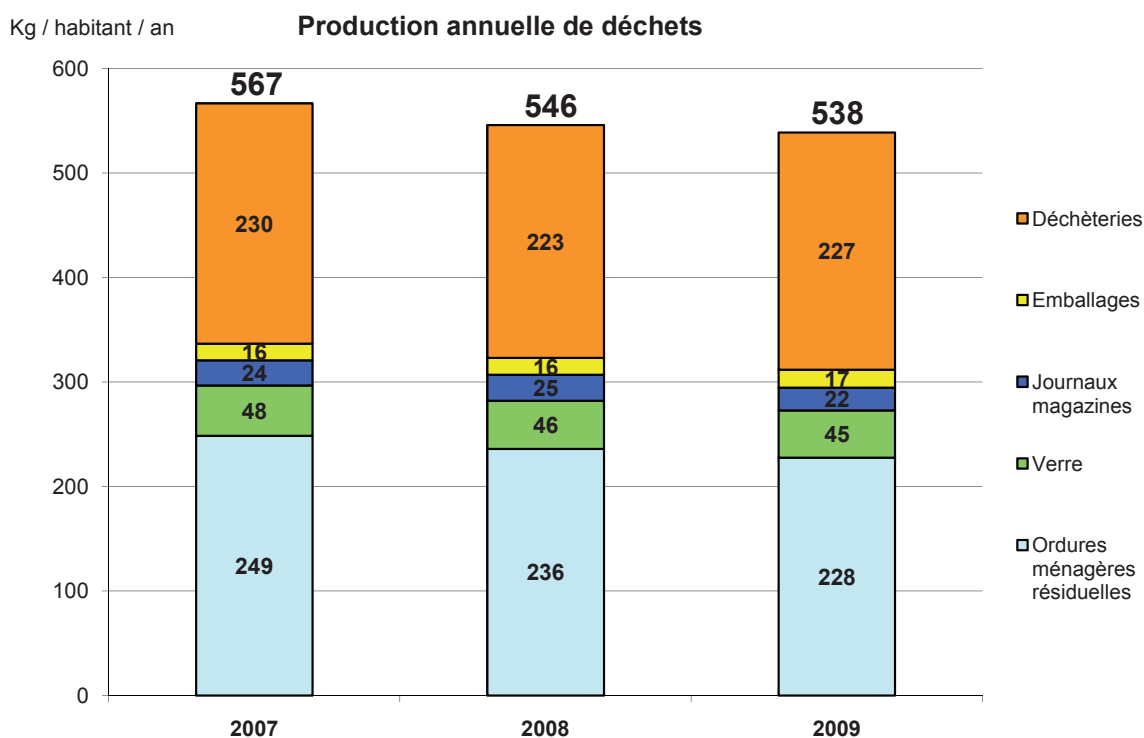
3. production annuelle de déchets (tonnages collectés) ⁽²⁾

	En tonnes				En kg par habitant (1)				En kg par habitant (1)			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009	Evolution entre 2006 et 2007	Evolution entre 2007 et 2008	Evolution entre 2008 et 2009	Evolution entre 2008 et 2009 (en %)
Ordures ménagères résiduelles	17 992,42	18 335,42	17 993,31	17 783,79	251	248,69	236,05	227,72	-2,31 kg/hab	-12,64 kg/hab	-8,33 kg/hab	-4%
Verre	3 513,58	3 556,35	3 511,47	3 527,50	49	48	46	45				-2%
Journaux magazines	1 707,90	1 793,92	1 917,46	1 734,24	24	24	25	22	-	-	-3 kg/hab	-12%
Emballages	1 093,40	1 145,96	1 201,72	1 305,07	15	16	16	17				6%
Total Hors Déchèteries	24 307,30	24 831,65	24 623,96	24 350,60	339	337	323	312	-2 kg/hab	-14 kg/hab	-11 kg/hab	-3%
Evolution	2,37%	2,16%	-0,84%	-1,11%		-0,59%	-4,15%	-3,41%				
Déchèteries	13881,7	16 973,84	16 968,57	17 699,14	194	230	223	227	36 kg/hab	-7 kg/hab	4 kg/hab	2%
Evolution	5,02%	22,27%	-0,03%	4,31%		18,56%	-3,04%	1,79%				
Total général	38 189,00	41 805,49	41 592,53	42 049,74	533	567	546	538	34 kg/hab	-21 kg/hab	-8 kg/hab	-1%
Evolution	3,32%	9,47%	-0,51%	1,10%		6,38%	-3,70%	-1,47%				

Nombre de redevances OM émises (émission principale)	32 577	33 513	34 135	34675
Equivalent habitants	71 669	73 729	76 226	78 095
Taux d'accroissement de la population		2,87%	3,39%	2,45%

⁽¹⁾ La population est calculée en multipliant le nombre de redevances émises par 2,2. Les chiffres de population à partir de 2008 sont donnés par le recensement Insee publié au 1^{er} janvier de chaque année (population municipale). Le nombre de redevances OM émises indiqué dans le rapport annuel 2009 a été corrigé par rapport à celui indiqué dans le rapport annuel 2008.

⁽²⁾ Attention ! Le tonnage collecté ne correspond pas forcément au tonnage livré au repreneur ou au lieu de traitement : il reste toujours un stock au 31 décembre, d'une année à l'autre.



La production globale d'ordures ménagères résiduelles a baissé en 2009. Compte tenu de l'accroissement de population, la part produite par habitant continue de diminuer significativement: **- 8,33 kg par habitant.**

Cette tendance est observée depuis une dizaine d'année (pour mémoire, la production était de 297 kg/habitant en 1997).

Cette évolution est **conforme aux objectifs envisagés dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement »** qui prévoit, à partir de 2008, une baisse des ordures ménagères résiduelles de 5 kg/habitant/an pendant 5 ans.

La production globale par habitant (ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et déchèteries) diminue légèrement (- 1,47 %).

4. Collecte sélective des emballages

Année 2009

	Tonnages globaux	kg/an/habitant **	Indice de refus *	Evolution du taux de refus entre 2008 et 2009
En 2009	6 718,24	86,03	20,11%	-11,91%
En 2008 (rappel)	6 758,10	105,84	22,83%	

Collecte par matériau	kg (poids expédié ou en stock)	kg/an/habitant **
Verre	3 569 400	45,71
Bouteilles et Flacons Plastiques	368 930	4,72
Cartonnettes	764 100	9,78
Briques alimentaires	101 500	1,30
Acier	173 600	2,22
Aluminium	6 466	0,08
Journaux, magazines	1 734 240	22,21

Année 2008 (rappel en tonnes)	
3 545 890	0,66%
369 860	-0,25%
649 167	17,70%
100 720	0,77%
169 060	2,69%
5 940	8,86%
1 917 460	-9,56%

* sur les emballages collectés en sacs uniquement

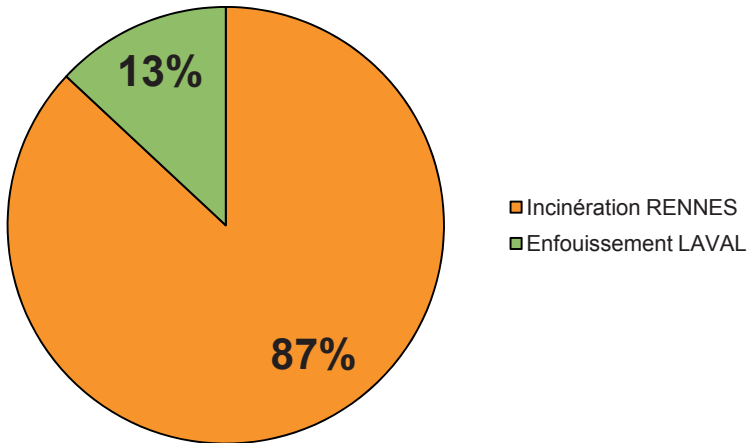
** ATTENTION : la population prise en compte en 2008 est celle de l'Insee 1999 (soit 63 849). La population prise en compte pour 2009 est de 78 095 habitants (source Insee au 31/12/2009).

En ce qui concerne les collectes sélectives, le **taux de refus** est passé de 22,83% en 2008 à **20,11% en 2009**, soit une diminution de près de 12%.

Il faut bien préciser qu'il n'y pas de refus pour les journaux/magazines collectés en apport volontaire, au niveau des « Points-Recyclages ». De ce fait, si on comptabilise à la fois les refus de tri des emballages du centre de tri et les refus de tri des journaux/magazines envoyés aux Celluloses de la Loire, le taux de refus passe alors à **9,76%** (taux relativement bas au regard des chiffres des autres collectivités).

C) Mode de traitement des ordures ménagères résiduelles

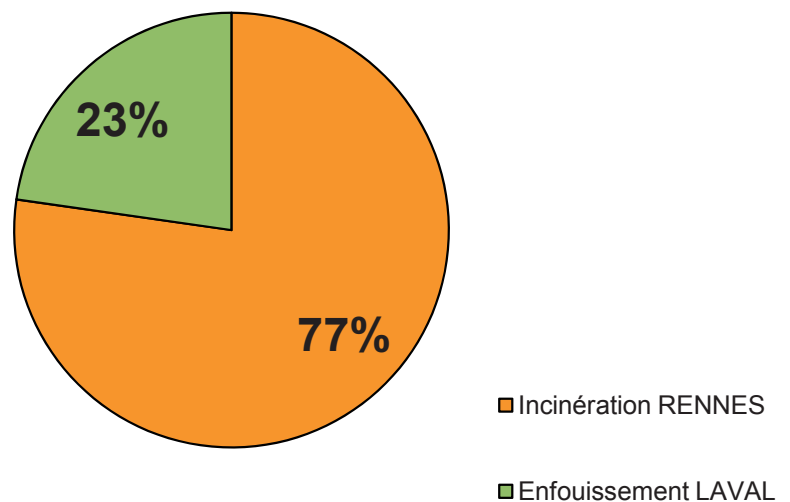
Année 2009



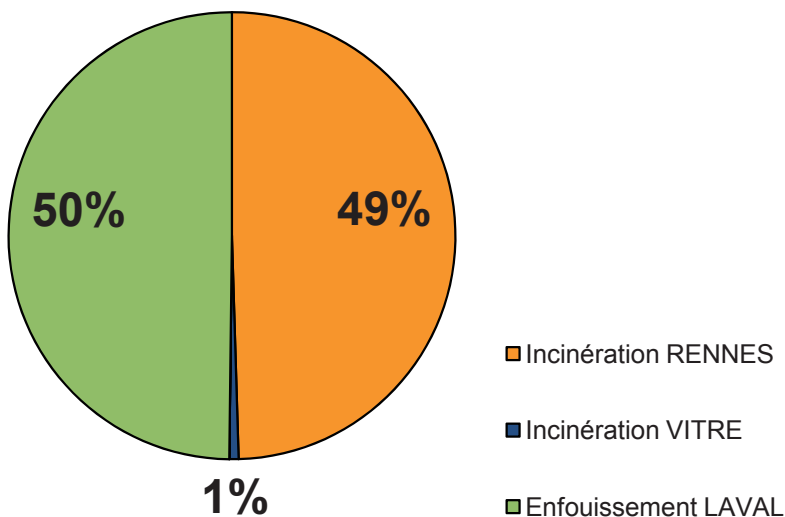
Seuls les déchets collectés pendant les arrêts techniques de l'usine d'incinération de Rennes sont enfouis à Laval.

Ces tonnages sont de moins en moins importants du fait de la diminution de la durée des arrêts techniques et d'une meilleure gestion de l'ensemble des déchets traités par l'usine d'incinération de Rennes.

Année 2008



Année 2007



D) Les déchèteries

1. Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bain-de-Bretagne	9h00-12h30 14h00-17h00 (18h30)		14h00-17h00 (18h30)	Déchèteries fermées	14h00-17h00 (18h30)	9h00-12h30 14h00-17h00 (18h30)
Guichen	14h00-17h00 (18h00)		14h00-17h00 (18h00)		9h00-12h00 14h00-17h00 (18h00)	9h00-12h00 14h00-17h00 (18h00)
Guipry			9h00-12h00		14h00-17h00 (18h00)	14h00-17h00 (18h00)
Grand Fougeray	14h00-17h00 (18h00)		14h00-17h00 (18h00)		14h00-17h00 (18h00)	9h00-12h00
Maure-de-Bretagne	14h00-17h00 (18h00)		14h00-17h00 (18h00)			9h00-12h00 14h00-17h00 (18h00)
Pipriac	9h00-12h00	9h00-12h00	14h00-17h00 (18h00)			9h00-12h00 14h00-17h00 (18h00)
Sixt-sur-Aff	14h00-17h00 (18h00)					9h00-12h00

Les horaires indiqués entre parenthèses correspondent à la période d'été qui s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre.

Total des heures d'ouverture

	Hiver	Été
Bain-de-Bretagne	19	25
Guichen	18	22
Guipry	9	11
Grand Fougeray	12	15
Maure-de-Bretagne	12	15
Pipriac	15	17
Sixt-sur-Aff	6	7

Les horaires d'ouverture des déchèteries ont été modifiés le 1^{er} décembre 2009, lors de la reprise en régie du service, afin de mieux s'adapter aux besoins des usagers.

2. Agents d'accueil en déchèteries

5 agents ont été recrutés pour l'accueil des usagers dans les 6 déchèteries que le Smictom a repris en régie au 1^{er} décembre 2009. Auparavant, celles-ci étaient exploitées par la société Véolia. En plus des heures en déchèteries, 2 agents s'occupent plus particulièrement de l'entretien et des petites réparations sur les 6 sites et 3 agents effectuent de la communication auprès de l'ensemble des habitants du Smictom.

Le rôle des agents d'accueil :

- Orienter et conseiller les usagers particuliers et professionnels
- Assurer l'entretien et le nettoyage courant du site et des abords
- Procéder aux demandes d'enlèvement des déchets
- Faire respecter le règlement intérieur.

3. État des lieux lors de la reprise en régie des déchèteries

Lors de la reprise en régie des déchèteries le 1^{er} décembre 2009 et hormis celle de Guipry, les déchèteries sont dans un état général satisfaisant tant au niveau de la signalétique, de la sécurité, des contenants, de la propreté, de l'entretien des espaces verts que du local «gardien». Quelques réparations sont néanmoins à prévoir pour sécuriser les sites.

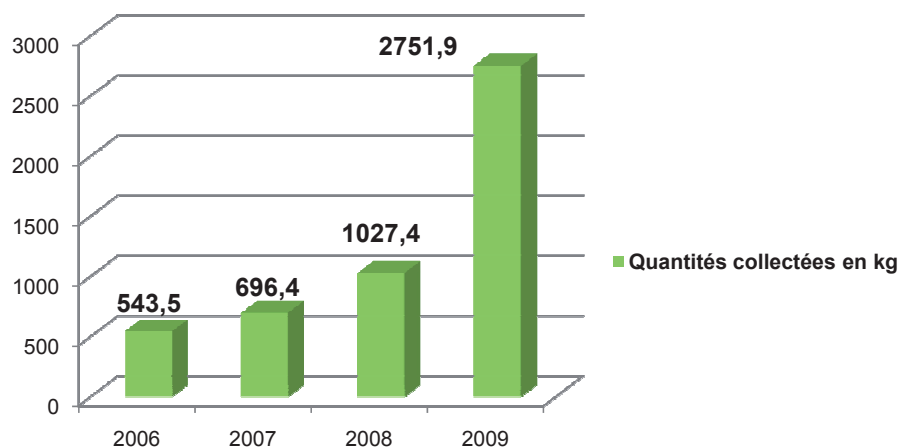
La déchèterie de Guipry est, quant à elle, dans un état de dégradation importante. Le local gardien ne ferme pas, il n'y a pas de sanitaire, ni de lave-main.

Par ailleurs, certains sites ne ferment plus correctement et les caissons maritimes sont régulièrement vandalisés, d'où un gisement de DEEE en baisse en fin d'année 2009.

4. Collectes exceptionnelles

Les déchets de peintures et de solvants, produits par les artisans peintres notamment, font l'objet d'une collecte ponctuelle une fois par an. Cette opération est réalisée en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et bénéficie d'un soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les quantités collectées auprès des professionnels lors de ces collectes ponctuelles sont en constante hausse depuis 4 ans :



5. Tonnages déposés en déchèteries

Matériaux	Année 2008		Année 2009		Evolution
	Echange	Quantités	Echange	Quantités	
Bois	230	834,14	245	885,44	6,2%
Cartons	325	396,44	365	415,96	4,9%
Encombrants - classe 2	794	3279,7	859	3391,87	3,4%
Encombrants incinérables	168	395,06	181	450,34	14,0%
Recyclerie		96,7118		122,78	26,95%
Déchets verts		7290,58		7675,18	5,3%
DEEE		432,9		455,024	5,1%
Ferrailles	245	704,54	262	779,69	10,7%
Gravats	327	3442,33	345	3418,37	-0,7%
DDM		96,1673		97,366	1,2%
Conteneur à huiles minérales	0	0	0	35,2	
DASRI				1040 unités	
Armoire DMS					
DMS : Nombre de passages	74		132		
Piles	28	6,507	37	7,375	11,8%
Total		16968,57		17699,14	4,3%

Quantités exprimées en tonnes

Les colonnes « Echange » correspondent au nombre de rotations des bennes de collecte

6. Bilan 2009 de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques

L'ensemble des DEEE doit être trié au niveau des différents « Points de Collecte » selon la typologie utilisée par Eco-Systèmes et l'ensemble de la filière. Celle-ci est composée de 4 flux :

- **GEM Froid : Gros électro-ménager froid**

On entend par « Froid » ou GEM Froid, tout appareil contenant des fluides frigorigènes. Ces appareils contiennent des substances chimiques (CFC) dangereuses pour la couche d'ozone.

- **GEM : Gros électro-ménager**

On entend par « GEM », tout appareil de gros électroménager hormis le gros électroménager contenant des fluides frigorigènes.

- **Écrans**

On entend par « écran », tout appareil contenant un écran à tube cathodique ou un écran plat dont la diagonale est supérieure à 7 pouces, soit 18 cm.

- **PAM : Petits appareils en mélange**

On entend par PAM, tout ce qui ne rentre pas dans les 3 autres catégories, notamment le petit électroménager, les équipements informatiques, l'outillage électrique, les jouets électriques...

Quantités de DEEE collectées en 2009

	2008 (tonnes)	2009 (tonnes)	Evolution
GEM HF	161,368	161,914	0,34%
GEM F	77,126	86,800	12,54%
Ecrans	90,127	103,337	14,66%
PAM	104,299	102,973	-1,27%
Total	432,920	455,024	5,11%

Le Smictom du NAR a collecté **46 581 appareils en 2009**. La collecte des DEEE est en place depuis le 28 octobre 2007. La performance de collecte 2009 s'établit à **6,25 kg par habitant**.

Les DEEE collectés au Smictom du NAR sont traités par Envie à Rennes pour les GEM HF et les Écrans ainsi que par Triade à Saint-Sylvain d'Anjou (49) pour les GEM F et les PAM.

Soutien financier : les soutiens s'élèvent à 24205 € pour l'exercice 2009.

En 2010, un nouveau soutien financier de sécurisation du gisement sera créé. Toutes les déchèteries seront potentiellement éligibles à condition de remplir les pré-requis suivants :

- Réalisation d'un diagnostic
- Un taux de GEM HF représentant 1/3 des flux collectés sur le point de collecte.
- Une collecte de 62,5 tonnes en S0 et de 95 tonnes en S1. En S0 le déclenchement de l'enlèvement est provoqué à 8 unités collectées, à 24 unités en S1.

Quantités traitées à partir des DEEE collectés

DEEE traités	Poids en tonnes
Poids de matières recyclées	350,8
Poids de matières valorisées	24,3
Quantité totale valorisée	375,1
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	79,9

Valorisation effectuée à partir des DEEE

Matières obtenues	Poids en tonnes	Pourcentage
Ferrailles	186,6	41%
Métaux non ferreux	40,1	9%
Plastique recyclé	57,9	13%
Minéraux	12,4	3%
Tubes cathodiques	65,3	14%
Déchets	79,00	17%
Autres (composants dangereux)	13,7	3%

7. Sécurité en déchèteries

Comme dans de nombreuses régions, les déchèteries du Smictom du NAR sont régulièrement vandalisées et des déchets sont volés. Ces vols concernent en particulier les DEEE, les objets récupérés pour la Ressourcerie et la ferraille.

En 2009, 32 plaintes ont été déposées en gendarmerie.

Un travail de fond est actuellement réalisé pour améliorer cette situation :

Propositions	Observations
> Application du règlement intérieur	Le règlement intérieur est à la disposition des usagers dans chaque déchèterie. Les agents d'accueil peuvent le présenter à un usager qui ne le respecterait pas.
> Diminution du stockage des DEEE	Procéder à des enlèvements deux fois par semaine pour la déchèterie de Guichen.
> Compactage des bennes	Réduire la possibilité d'extraction de déchets. Cette prestation est actuellement réalisée par les communes.
> Marquage des batteries et DEEE à la bombe fluo	Permet de les identifier rapidement chez les revendeurs. Tous les récupérateurs officiels d'Ille-et-Vilaine sont prévenus de notre démarche.
> Mise en place de fermetures adéquates sur les caissons maritimes.	Un prototype sera installé sur la déchèterie de Guichen.
> Maintien de la fermeture des déchèteries.	Des nouveaux cadenas et chaînes sont mis en place dans toutes les déchèteries.
> Intégration des déchèteries dans la tournée de la gendarmerie.	Le passage des patrouilles a un effet rassurant et limite certains méfaits.
> Dépôts réguliers de plaintes	Pour identifier le ou les responsables et que des suites puissent être données.
> Rencontre avec les gens du voyage	Réflexion en cours avec l'Accueil des Gens du Voyage en Ille et Vilaine (AGV 35).
> Mise en place d'une prestation de gardiennage par maître-chien	Permet de réduire les situations difficiles, il peut être envisageable de définir un nombre d'heures par semaine et d'affecter le maître-chien suivant les besoins ou les heures d'ouvertures.
> Suppression des caissons « Le Relais »	Ces containers attirent les récupérateurs et augmentent les risques de casse.

E) La promotion du compostage domestique

1. Distribution des composteurs en 2009

En 2009, des permanences ont eu lieu tous les deux mois environ (en février, avril, juin, septembre et décembre) dans les lieux suivants :

	Lieux
Communauté de communes du Pays de Maure-de-Bretagne	Services techniques La Chapelle-Bouëxic
Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon - Communauté de Communes du Pays du Grand-Fougeray	Atelier du Chantier d'Insertion Bain-de-Bretagne
Communauté de Communes du Canton de Guichen	Maison Intercommunale Guichen
Communauté de Communes du Canton de Pipriac	Services techniques Guipry

Pour obtenir un composteur, les particuliers doivent renvoyer un coupon-réponse ainsi que le règlement au Smictom (15 euros pour un composteur de 320 litres en plastique ; 20 euros pour un composteur de 600 litres en bois).

Suite à cette commande, chaque particulier reçoit un courrier lui indiquant les lieux et dates de retrait de leur composteur.

La remise des composteurs se déroule de la manière suivante :

- Distribution des composteurs et des bioseaux lors de permanences (créneaux horaires de deux heures pendant lesquels les particuliers viennent quand ils veulent). Des explications sont obligatoirement données avant que le composteur soit remis ;
- Signature de la charte d'utilisation du composteur.

2. Réunions publiques « Les Mardis du compostage et du paillage »

Ces réunions publiques intitulées « Les mardis du compostage et du paillage » ont eu lieu pendant les mois de mai et de juin 2009. Elles ont été animées par Denis Pépin (ingénieur agronome spécialiste du compostage et du jardinage écologique) et le CIELE (Centre d'information sur l'énergie et l'environnement). Il y a eu 6 réunions au total : une dans chaque Communauté de communes et une réunion supplémentaire lors de la semaine du Développement Durable, en lien avec la Communauté de communes du Pays de Maure-de-Bretagne.

3. Une formation de « Guides-composteurs »

Dans le cadre de ses actions en faveur de la réduction des déchets, le Smictom du NAR a lancé une opération pilote de construction d'un réseau de « Guides-composteurs ». Ces bénévoles ont pour mission de devenir des personnes relais auprès des habitants de leur commune et de les aider à acquérir les bons gestes du compostage domestique et du jardinage au naturel.

C'est ainsi qu'en juin dernier, 9 foyers de la commune de Saint-Just ont été les premiers à être formés, pendant une journée entière, aux pratiques du compostage et du paillage par Denis Pépin. Une remise de diplôme, pour officialiser l'opération et faire connaître les foyers « Guides-composteurs » aux habitants de Saint-Just et de Saint-Ganton, a ensuite eu lieu en mars 2010.

Si elle est concluante, l'opération sera étendue à d'autres communes du territoire, notamment à Guichen. Le projet est réalisé en lien avec le CPIE (Centre permanent d'initiative pour l'environnement) de Saint-Just et sa maison « Nature et Mégalithes ».

4. Un lieu de compostage des déchets des cantines scolaires

Deux composteurs ont été installés à l'école de Saint-Malo-de-Phily en octobre 2009. Les déchets du potager et de la cantine scolaire (uniquement les épluchures de fruits et légumes) sont mis dans ce composteur ainsi que des déchets verts des services techniques. Il s'agit là aussi d'une opération-pilote et d'autres lieux d'implantation sont à l'étude.

5. Les composteurs commandés par le Smictom en 2009

En avril 2009, une consultation des entreprises (marché à bons de commandes d'une durée d'un an) a permis de retenir les entreprises suivantes :

- L'entreprise QUADRIA pour les composteurs en plastique de 320 litres.
- L'entreprise EMERAUDE CREATION pour les composteurs en bois de 600 litres.

Nombre de composteurs commandés en 2009

Nombre de composteurs (et bioseaux) commandés par le Smictom au mois de :	QUADRIA Composteurs en plastique 320 litres	EMERAUDE CREATION Composteurs en bois 600 litres
Mai 2009	38	75
Août 2009	-	120
Nombre total de composteurs commandés par le Smictom	38	195

Les prix des composteurs (marché à bons de commande)

	QUADRIA Composteurs en plastique 320 litres	EMERAUDE CREATION Composteurs en bois 600 litres
Prix d'un composteur	37,00 €	49,80 €
Prix d'un bioseau	1,99 €	2,50 €

En 2009, les coûts engendrés par l'achat des composteurs (livraison incluse) sont de :

Nature de la dépense par poste		Nom du fournisseur et descriptif	Date de la facture	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC payé
Achats de composteurs	Achat de composteurs 320 litres (et bioseaux)	QUADRIA	15/07/2009	1 481,62 €	19,60%	290,40 €	1 772,02 €
	Achat de composteurs 600 litres (et bioseaux)	EMERAUDE ID.	21/07/2009	3 922,50 €	19,60%	768,81 €	4 691,31 €
			22/10/2009	6 276,00 €	19,60%	1 230,10 €	7 506,10 €
	Achat d'un composteur pédagogique 75 litres	EMERAUDE ID.	22/10/2009	32,56 €	19,60%	6,38 €	38,94 €
Total				11 712,68 €	Montant TTC :	14 008,37 €	

6. Les composteurs commandés par les particuliers en 2009

Entre février 2007, date de démarrage de l'opération, et décembre 2009, 4699 composteurs ont été commandés auprès du Smictom (dont 1301 composteurs en plastique de 320 litres et 3398 composteurs en bois de 600 litres). Ceci représente un taux de captage de 13,55%.

Pour la seule année 2009, 179 composteurs en plastique de 320 litres et 540 composteurs en bois de 600 litres ont été commandés par les particuliers, soit un total de 719 composteurs commandés.

7. Enquête de satisfaction sur le compostage menée en 2009

Une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon de 100 personnes ayant toutes acheté un composteur auprès du Smictom, a été menée entre le 19 novembre et le 1^{er} décembre 2009. Cette enquête a été réalisée par téléphone.

L'objectif de cette enquête était de permettre au Smictom de connaître la satisfaction des personnes ayant acheté un composteur auprès de lui, l'utilisation qu'ils en ont et de savoir s'ils ont besoin d'une aide particulière pour pratiquer le compostage.

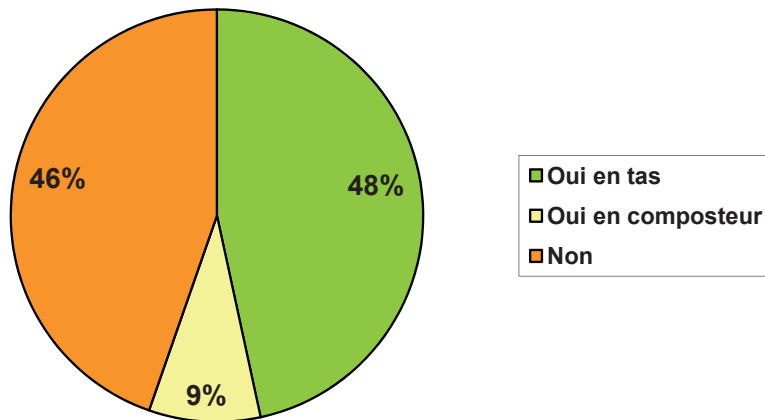
Les principaux résultats du sondage sont les suivants :

- 72% des personnes ayant acheté un composteur auprès du Smictom l'ont choisi en bois.
- 94% des personnes interrogées sont satisfaites de leur composteur.
- 46% des personnes ayant acheté un composteur auprès du Smictom ne compostaient pas avant cette opération.
- 95% des personnes interrogées continuent à composter !

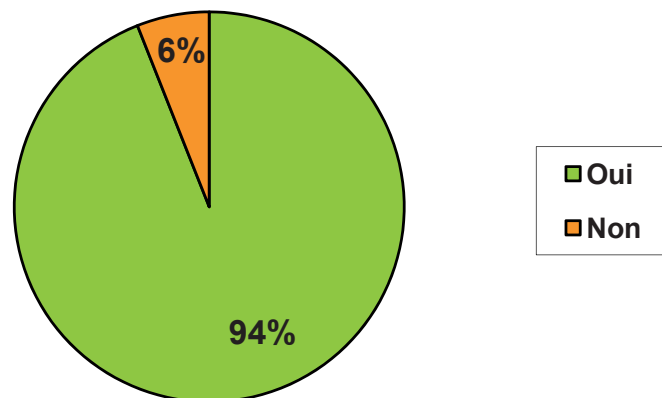
Les deux tiers des personnes interrogées trouvent leur composteur pratique à utiliser pour mélanger le compost et 77% le trouvent pratique pour extraire le compost. Parmi celles qui ne le trouvent pas pratique, 29% invoquent l'obligation de démonter le composteur pour récupérer le compost.

Il faut préciser qu'il existe pourtant une ouverture en bas du composteur. Cela indique qu'il faut accentuer la communication sur la manière dont on peut extraire le compost mais aussi sur le type de déchets à mettre dans le composteur : en effet, 18% des personnes interrogées ont des doutes sur les déchets à mettre ou à ne pas mettre.

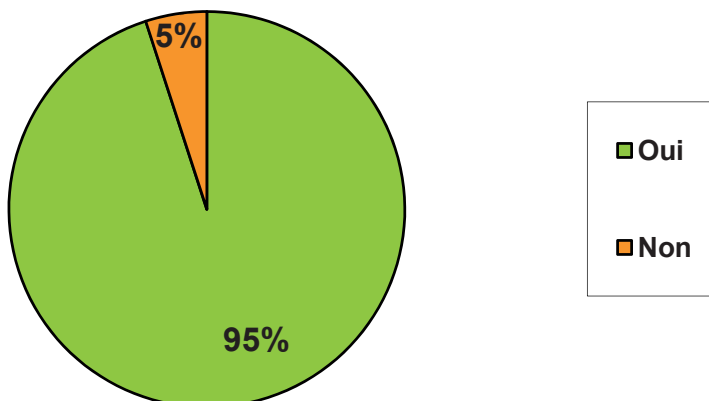
Pratiquiez-vous le compostage avant d'acheter ce composteur?



Etes-vous satisfait de votre composteur?



Utilisez-vous toujours votre composteur ?



F) La communication et la prévention des déchets

1. Stands et animations

a. Les stands d'information

Comme chaque année, le Smictom se déplace sur divers événements et informe le public sur le tri, le compostage ou la prévention des déchets grâce à des stands.

Les Recyclades 2009 se sont déroulées du 3 au 8 avril. Elles ont été l'occasion d'installer un stand tournant sur les déchèteries du territoire et de proposer des animations spécifiquement liées au tri.



Le stand du Smictom sur le salon «Ille et Bio»

En octobre, le Smictom était présent sur le salon «Ille et Bio» de Guichen.

Des animations sur le tri ont été organisées pour les enfants. Un stand d'information permettait aux 17000 visiteurs de l'événement de récupérer des «infos pratiques» et de la documentation.

b. Les animations scolaires

Des animations scolaires sont également organisées régulièrement dans les établissements scolaires du territoire du Smictom. Elles sont assurées par Jean-Marie Felder (ambassadeur du tri et de la prévention des déchets) aussi bien dans les écoles maternelles ou primaires que dans les collèges.

Trois sortes d'animations sont proposées aux écoles :

L'animation tri sélectif

L'animateur apprend aux enfants comment bien trier les déchets. Il explique également aux écoliers ce que deviennent les emballages triés.

L'animation réduction des déchets

Les enfants apprennent que le déchet le plus facile à recycler est le déchet que l'on ne produit pas. L'animateur propose des petits exercices pour faire prendre conscience aux enfants qu'il y a plein de déchets que l'on peut éviter de produire (les goûters sur-emballés par exemple).



Une animation dans une école de Goven

L'animation compostage

L'animateur apprend aux enfants le compostage grâce à divers jeux. En 2009 le Smictom a installé 2 composteurs pédagogiques (un à Laillé et un à Pont-Réan).

Tableau récapitulatif des animations scolaires sur la saison 2008-2009

Nom de l'école	Classe	Nombre d'élèves	Date de l'intervention	Visite / Animation
Ecole publique de Pancé	CM1/CM2	25	23/10/2008	Déchèterie
Ecole publique de Guignen	CE1/CE2	25	13/10/2008 et 08/01/2009	
	CM2	25	17/11/2008 et 06/01/2009	
	CM1/CE2	25	20/11/2008 et 15/01/2009	
	CM1/CE2	25	27/11/2008 et 22/01/2009	
Ecole de Vitré	BTS	15	14/11/2008	Recyclerie
Ecole privée de Bourg-des-Comptes	CE1/CE2	30	24/04/2009	Animation composteur
Ecole publique de Guipry	CM1	24	23/04/2009	
Ecole publique d'Ercé-en-Lamée	CM1/CM2	24	27/04/2009	
		25	04/05/2009	
Ecole publique de Laillé	CM1/CM2	25	20/05/2009	Animation composteur
Ecole Jean Charcot de Guichen	CE1/CE2	21	05/06/2009	Animation composteur
Ecole Jean Charcot de Guichen	CE1	22	02/06/2009	Animation composteur
Ecole Sainte-Marie de Pont-Réan	CE1/CE2	25	05/06/2009	Animation composteur
Ecole Saint-Michel de Guipry		50	16/06/2009	Déchèterie de bain + Recyclerie
Total		386		

2. Le programme local de prévention des déchets

Le 9 novembre 2009, le Smictom et l'Ademe ont signé un Programme local de prévention des déchets. L'objectif est de faire diminuer les tonnages collectés, ordures ménagères et assimilées ainsi qu'apports en déchèteries, de 7% sur les 5 années à venir.

Pour cela, différentes actions ciblées sur les différents flux de production de déchets, sont engagées ou poursuivies: promotion de l'autocollant Stop-pub, de l'eau du robinet, du compostage domestique, réduction des emballages, des déchets des entreprises...

Le Programme local est suivi par un comité de pilotage réunissant les élus de la Commission prévention du Smictom, des représentants de l'Etat, de l'Ademe, des Chambres consulaires ainsi que des associations du territoire.



Visite en porte-à-porte à Pancé

L'équipe du Smictom s'est aussi réorganisée pour mener à bien ce Programme avec la constitution d'une équipe projet et l'arrivée d'une chargée de prévention des déchets et de communication et de 3 agents de communication de proximité.

En effet, 3 des agents d'accueil des usagers en déchèterie effectuent en parallèle du porte-à-porte chez les habitants du territoire. Ils informent la population sur le tri et la prévention des déchets et distribuent de la documentation.

Indicateurs financiers

A) Modalités d'exploitation : marchés en cours (déchets ménagers et déchèteries)

Désignation		Nature du marché	Durée minimale	Reconductions	Date de notification
Déchets ménagers et collecte sélective	Lot n°1	Collecte des déchets ménagers	5 ans	2 fois 1 an	26/12/2007
	Lot n°2	Tri des emballages	5 ans	aucune	10/11/2005
	Lot n°3	Station de traitement des Lixiviats	3 ans	2 fois 1 an	02/08/2007
	Lot n°4	Transport des déchets	3 ans	2 fois 1 an	02/08/2007
	Lot n°5	Traitement des déchets	3 ans	2 fois 1 an	02/08/2007
	Lot n°6	Fourniture et maintenance des bacs	3 ans	aucune	02/08/2007
Déchèteries	Lot n°1	Accueil des usagers - secteur 1	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°2	Accueil des usagers - secteur 2 et Recyclerie	4 ans	1 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°3	Fourniture et transport des bennes	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°4	Traitement des déchets végétaux	4 ans	1 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°5	Traitement des encombrants non incinérables	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°6	Traitement des encombrants incinérables	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°7	Traitement des gravats	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°8	Traitements des déchets dangereux des ménages	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°9	Traitement du bois	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°10	Traitement du carton	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006
	Lot n°11	Traitement de la ferraille	3 ans	2 fois 1 an	23/10/2006

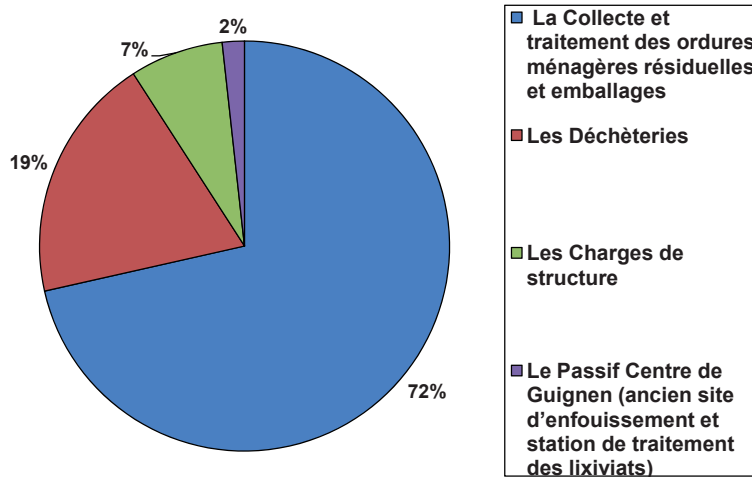
Date de début de marché	Date de fin de marché	Titulaire	Montant annuel en euros HT	Montant total du marché en euros HT
01/04/2008	31/03/2013	VEOLIA PROPLETE	2 026 749,64	10 133 748,20
01/01/2006	31/12/2010	VEOLIA PROPLETE	295 351,48	1 476 757,40
01/10/2007	31/09/2010	VEOLIA EAU	90 196,00	270 588,00
01/10/2007	31/09/2010	VEOLIA PROPLETE	582 120,00	1 746 360,00
01/10/2007	31/09/2010	SOBREC	1 396 260,00	4 188 780,00
01/01/2008	31/12/2010	SULO & sous traitant VEOLIA	232 716,00	698 148,00
01/12/2006	30/11/2009 non reconduit	VEOLIA PROPLETE	97 205,05	291 615,15
01/12/2006	30/11/2009 reconduit	MODE D'EMPLOIS	104 382,36	313 147,08
01/12/2006	30/11/2009 reconduit	VEOLIA PROPLETE	176 903,61	530 710,83
02/12/2006	30/11/2010 avenant n°1	ECOSYS	186 284,20	745 136,80
01/12/2006	30/11/2009 reconduit	VEOLIA PROPLETE	227 360,00	682 080,00
01/12/2006	30/11/2009 reconduit	SOBREC	96 000,00	288 000,00
01/12/2006	30/11/2009 relancé	LAFARGE	8 664,00	25 992,00
01/12/2006	01/12/2009 reconduit	TRIADIS	83 892,50	251 677,50
01/12/2006	30/11/2009 reconduit	ECOSYS	45 150,00	135 450,00
01/12/2006	30/11/2009 reconduit	VEOLIA PROPLETE	-1 092,00	-3 276,00
01/12/2006	30/11/2009 reconduit	BARBAZANGES	-26 000,00	-78 000,00

B) Montant annuel des dépenses

1. Les dépenses du service

Les dépenses du service du Smictom se décomposent comme suit en 2009:

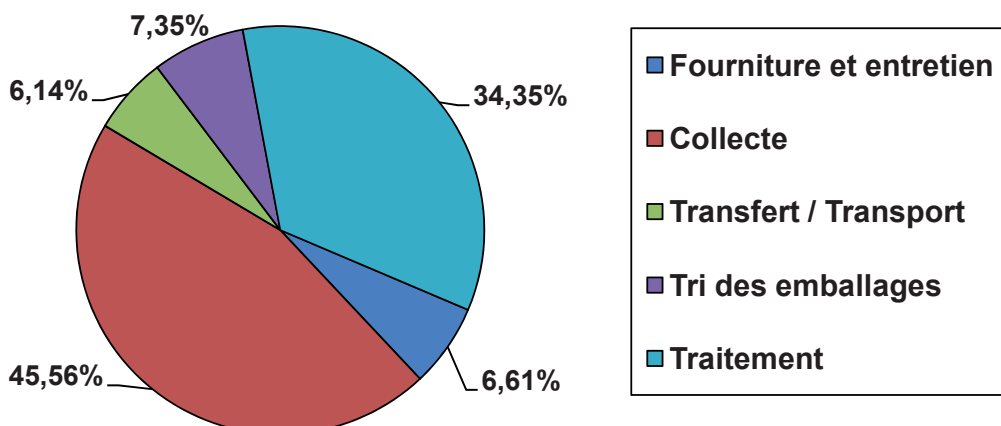
• Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles et emballages	4 832 563 €
• Déchèteries	1 312 217 €
• Charges de structure	498 508 €
• Passif du centre de Guignen (ancien site d'enfouissement et station de traitement des Lixiviats)	118 264 €
Total 2009	6 761 552 €



a. La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et emballages

Représentant plus de 70 % des dépenses du service, le coût de la collecte et le traitement des OMR et emballages est composé des postes suivants :

• Fournitures et entretien (bacs, sac jaunes et PAV)	319 241 €
• Collecte	2 201 587 €
• Transfert /Transport	296 671 €
• Tri des emballages	355 282 €
• Traitement des OMR	1 659 782 €
Total 2009	4 832 563 €



Coût de collecte et de traitement des déchets (par tonne et par habitant)

	Coûts en €/TTC tonne	Aides Eco- organismes et filiales en €/tonnes	Coûts après déduction des aides en €/tonnes	Coûts après déduction des aides en €/habitant*
Collecte des déchets ménagers résiduels	76,8			
Traitement des déchets ménagers résiduels	91,4			
Total déchets ménagers résiduels (17 783 tonnes)	168,2	-6,2	162,0	36,9
Collecte des emballages	864,6			
Tri des emballages	355,9			
Total emballages (1 305 tonnes)	1220,5	-467,8	752,7	12,6
Collecte du Verre	45,9			
Total verre (3 527 tonnes)	45,9	-28,9	17,0	0,8
Collecte des journaux/revues/magazines	49,7			
Total journaux/revues/magazines (1 734 tonnes)	49,7	-62,0	-12,3	-0,3
Gestion post-exploitation du centre d'enfouissement de Guignen en €/TTC			169 391	2,2

Population du Smictom Insee 2009 : 78 095 habitants

La collecte sélective génère une économie de 9 € par foyer. En effet, le syndicat bénéficie, grâce à la réalisation de la collecte sélective, d'une TVA réduite (5,5 % au lieu de 19,6 %) sur l'ensemble des prestations de collecte et de traitement pour tous les flux (déchets résiduels, emballages, verres, journaux/magazines et déchèteries).

b. Les déchèteries

Le Smictom a repris en régie l'accueil des usagers pour 6 des 7 déchèteries du territoire le 1^{er} décembre 2009. Seul l'accueil de la déchèterie de Bain-de-Bretagne reste actuellement gérée par le biais d'un marché de prestation.

Apport des déchets des professionnels

L'accès des professionnels en déchèterie est autorisé pour 6 catégories de déchets. 3 catégories sont acceptées gratuitement (bois, carton, ferrailles) et 3 sont facturées 12,5 € par m³. Il est important de rappeler que l'acceptation des professionnels en déchèterie n'est pas une obligation pour le Smictom. Le service rendu aux professionnels «apporteurs de déchets» est un plus ; pour faciliter l'exercice des métiers de l'artisanat notamment. Il est normal que le coût de ce service soit répercuté.

Après une année 2008 où un effort avait été fait par les prestataires de gestion des déchèteries pour mieux identifier les apporteurs professionnels, les quantités sont de nouveaux en hausse. L'émission de 709 bons auprès des professionnels entraîne une recette de 13445,76 € pour l'année 2009. Cependant les quantités réellement facturées restent malgré tout faibles par rapport à d'autres collectivités.

Recettes 2006 : 13 601,55 €

Recettes 2007 : 6 537,50 €

Recettes 2008 : 10 581,90 €

Recettes 2009 : 13 445,76 €

Quantités collectées et montants par matériau à la tonne et par habitant (en euros HT)

Matériaux	Quantités collectées en tonnes	Quantités collectées en kg/habitant	Coûts des installations (répartition en fonction des tonnages)	Locations des bennes sur les déchèteries	Transport vers le lieu de traitement
Bois	885,14	11,33	6 334,11 €	5 409,00 €	17 418,00 €
Cartons	415,96	5,33	2 976,63 €	8 646,00 €	39 458,00 €
Encombrants - classe 2	3 391,87	43,43	24 272,40 €	14 688,00 €	78 429,00 €
Encombrants incinérables	450,34	5,77	3 222,66 €	4 196,00 €	18 010,00 €
Recyclerie	122,78	1,57	878,62 €	- €	- €
Déchets verts	7 675,18	98,28	54 924,00 €	1 545,00 €	82 587,00 €
Ferrailles	779,69	9,98	5 579,50 €	- €	14 348,00 €
DMS	97,36	1,25	696,71 €	4 018,00 €	14 160,00 €
Gravats	3 418,37	43,77	24 462,04 €	6 964,00 €	33 458,00 €
DEEE	455,02	5,83	3 256,15 €		
Piles	7,37	0,09	52,74 €		
DASRI	0,06	0,00	0,43 €		3 864,00 €
Total	17 699,14	226,64	126 656,00 €	45 466,00 €	301 732,00 €

Accueil des usagers

Coûts de fonctionnement (entretien, réparations, gerbage)

Total

Total en euros TTC (TVA à 5,5%)

* Population du Smictom Insee 2009 : 78 095 habitants

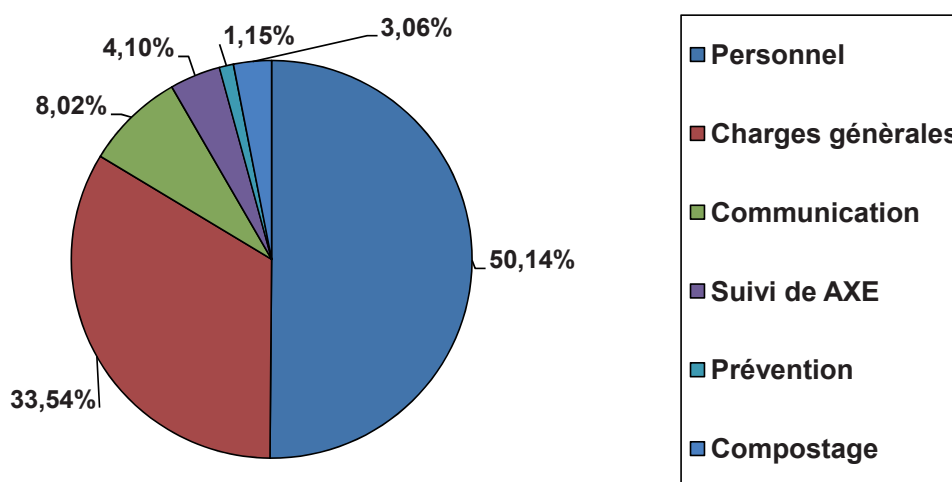
Traitement	Recettes de la vente	Total	Coûts à la tonne en euros HT	Coûts à l'habitant (population 09*)	Coûts à la tonne avec les installations (en euros HT)
24 017,00 €		46 844,00 €	52,92 €	0,60 €	60,08 €
7 613,00 €	- 17 819,00 €	37 898,00 €	91,11 €	0,49 €	98,27 €
315 693,00 €		408 810,00 €	120,53 €	5,23 €	127,68 €
38 826,00 €		61 032,00 €	135,52 €	0,78 €	142,68 €
42 921,00 €		42 921,00 €	349,58 €	0,55 €	356,73 €
138 665,00 €		222 797,00 €	29,03 €	2,85 €	36,18 €
- €	- 86 155,00 €	- 71 807,00 €	- 92,10 €	- 0,92 €	- 84,94 €
61 875,00 €		80 053,00 €	822,24 €	1,03 €	829,39 €
13 466,00 €		53 888,00 €	15,76 €	0,69 €	22,92 €
	- 24 205,00 €	- 24 205,00 €	- 53,20 €	- 0,31 €	- 46,04 €
		- €	- €	- €	7,16 €
3 452,00 €		7 316,00 €	121 933,33 €	0,09 €	121 940,49 €
646 528,00 €	- 128 179,00 €	865 547,00 €	48,90 €	11,08 €	56,06 €

	182 865,00 €		2,34 €
	66 033,00 €		
	1 114 445,00 €		
	1 183 799,66 €		15,53 €

c. Les charges de Structure

Les charges de structure du Smictom du NAR s'élève en 2009 à 498 508 € réparties comme suit :

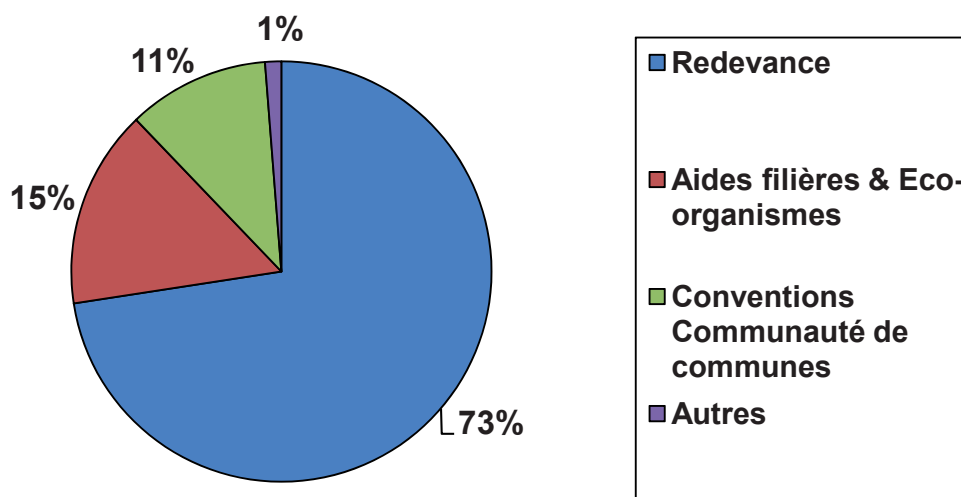
• Charges de personnel	249 929 €
• Charges à caractère général	167 177 €
• Communication	40 003€
• Suivi de AXE	20 428€
• Compostage	15 251€
• Prévention	5 720€



2. Les recettes du service

Les recettes sont assurées pour les $\frac{3}{4}$ par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçue auprès des ménages et des professionnels usagers du service. Elle est reversée au Smictom par les Communautés de communes. Les autres recettes correspondent aux aides au recyclage matière et aux conventions de prestation d'édition de la redevance pour le compte des Communautés de communes.

Recettes du service (en euros TTC) :



3. Le financement du service : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La principale source de financement du syndicat est la redevance (REOM) adressée une fois par an à l'ensemble des foyers du syndicat ainsi qu'aux professionnels usagers du service. La redevance est stable depuis 2006. Elle est perçue par les Communautés de communes puis reversée au Smictom.

Les tarifs de l'année 2009 sont les suivants :

Pour les particuliers

- Tarif sans abattement : 151 €
- Tarif avec abattement : 106 €

4 cas donnent lieu à un abattement :

- Logement occupé par une personne seule
- Logement occupé en résidence secondaire
- Logement situé à plus de 200 mètres du passage du camion de collecte
- Logement occupé par un couple dont l'un des conjoints a plus de 70 ans

Le dernier abattement est supprimé depuis le 1er janvier 2010.

Pour les professionnels

- Collecte des déchets 1 fois par semaine :
 - o Fourniture d'une attestation de prise en charge des déchets par un prestataire agréé : exonéré
 - o Utilisation minimale du service sans mise en place de bac dédié : 40 €
 - o 1 bac de 80 litres : 60 €
 - o 1 bac de 120 litres : 90 €
 - o 1 bac de 240 litres : 180 €
 - o 1 bac de 330 litres : 255 €
 - o 1 bac de 660 litres : 495 €
- Collecte supplémentaire une deuxième fois par semaine : double tarif

Cantines, écoles

Demi-tarif.

Communes

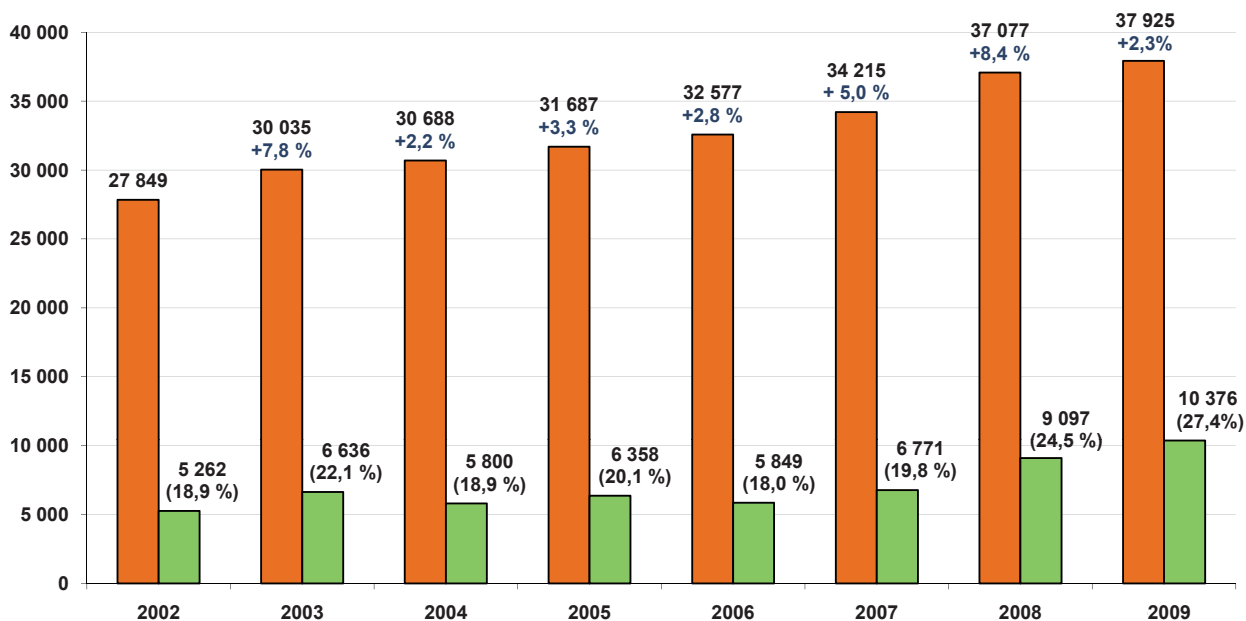
Une redevance à taux plein (151 €) pour 500 habitants.

Indicateurs qualitatifs

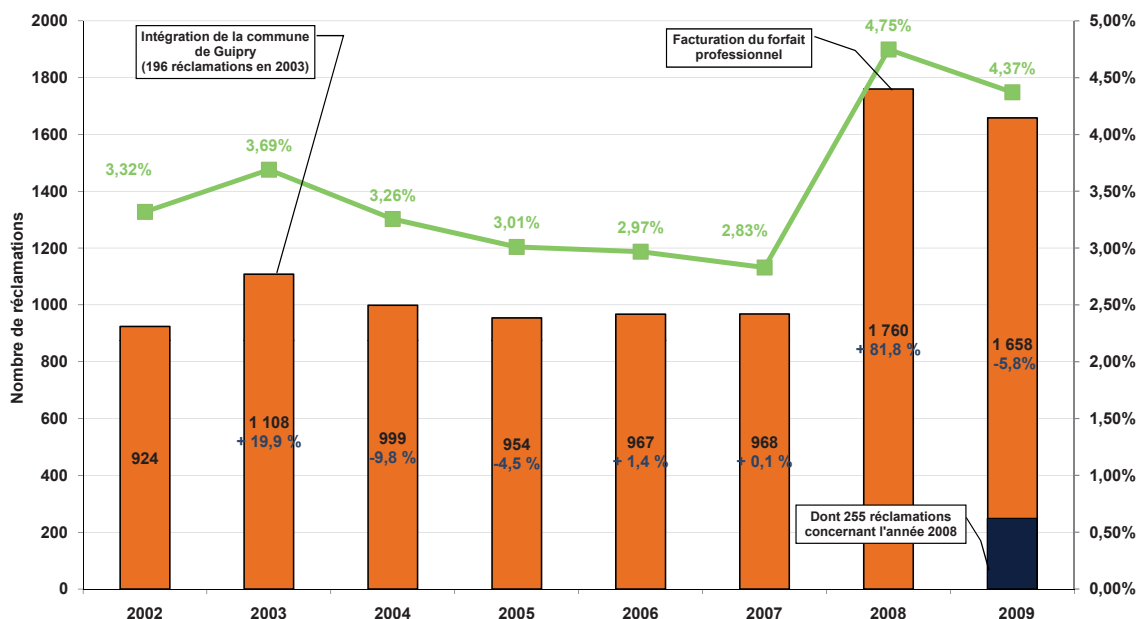
A) Activité du service de facturation

Le nombre de factures émises chaque année connaît un accroissement soutenu. L'année 2009 a été marquée par l'intégration de la base « Sirène » des professionnels de l'Insee pour la facturation du « forfait professionnels » 2007 et 2008. Il en résulte une augmentation du nombre de factures de 8.4 % en 2008 par rapport à 2007.

Évolution annuelle du nombre de factures émises (avec taux d'accroissement) et nombre de mises à jour (avec pourcentage de la base modifiée)



Nombre de réclamations par an, évolution annuelle et pourcentage par rapport au nombre de factures émises



Après une envolée en 2008, le nombre de réclamations pour la période de facturation 2009 a diminué de 5,8 %. Cependant il faut noter que 15,4 % des factures émises en 2009 concernaient l'année 2008.

Les réclamations des professionnels (notamment l'instauration du forfait minimum) génèrent près de 17,5 % des réclamations alors qu'ils ne représentent que 10,38% des factures émises.

Les réclamations des particuliers restent stables à 2,87%.

Les taux de recouvrement pour l'édition principale 2009 sur l'ensemble des redevables se situent entre 95,52 % et 99,49 % selon les secteurs.

B) Qualité de la prestation de collecte

Un indicateur de qualité de la prestation est suivi régulièrement avec le prestataire de collecte. Sur l'ensemble des appels reçus au Smictom, 51 réclamations liées à la prestation de collecte (oublis de bacs...) et jugées comme fondées par le Smictom, ont été traitées.

Sur ces oublis, la quasi-totalité est rattrapée dans les deux jours qui suivent, comme cela est prévu par le marché.

Défauts de collecte	Nombre de réclamations fondées
Janvier	6
Février	5
Mars	4
Avril	6
Mai	3
Juin	6
Juillet	6
Août	4
Septembre	6
Octobre	2
Novembre	1
Décembre	2
Année 2009	51

Rappel (Année 2008)	
Nombre de réclamations fondées en 2008	144
Soit une diminution entre 2008 et 2009 de :	-64,6%

3 accidents du travail liés à l'activité de collecte ont été signalés par le prestataire :

- o Un accident dû au chargement d'un bac lourd
- o Un accident dû à la projection d'eau de javel
- o Un accident dû à la manipulation d'un bac lourd mal placé dans un local.

5 autres accidents sont dénombrés : une piqûre de guêpe, une douleur au dos lors du balayage du centre de transfert, une glissade dans l'escalier du bungalow d'embauche, une douleur au genou lors d'une descente de cabine et une fracture au bras en manipulant des cartons de sacs de tri (source : « Compte-rendu annuel d'exploitation 2009 » de VEOLIA).

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AGV 35	Accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine
CETD	Centre d'enfouissement technique des déchets
CIELE	Centre d'information sur l'énergie et l'environnement
CPIE	Centre permanent d'initiative pour l'environnement
DASRI	Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM	Déchets dangereux des ménages
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DMS	Déchets ménagers spéciaux
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
GEM	Gros électro-ménager
GEM Froid	Gros électro-ménager froid
HT	Hors-taxes
JRM	Journaux-Revues-Magazines
OM	Ordures ménagères
PAM	Petits appareils en mélange
PAV	Point d'apport volontaire
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
SMICTOM du NAR	Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon
TTC	Toutes taxes comprises.

Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon
Maison Intercommunale, ZA de la lande rose,
12 rue Blaise Pascal, BP 88051
35580 Guichen